



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 22 - FEVRIER 2014

SOMMAIRE

75 - Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014036-0009 - Subdélégation du CSP PARIS Argonne 1

Chambre régionale des comptes d'Ile- de- France

Arrêté N °2014036-0003 - Arrêté n ° 14-06 - délégation de signature à M. Alain STEPHAN, président de section 4

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté N °2014038-0026 - Délégation de signature de M. Didier PIERRON, Directeur par intérim de la DNID, à M. Thierry CLAUDOT- ROY, commissaire aux ventes par intérim du CAV de Dijon. 7

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014036-0005 - Arrêté portant délégation de signature à : Gérard ABOU, Michel FOUCHER, Monique COUBRAY, Béatrice OWEDYK, Ritta BRUNO, Sandrine AIGBEDE, Anne GOVIGNON, Gérard MONNIER, Yaffa AMZALLAG, Jocelyn SAINT LOUIS, Magalie CZARKOWSKI, Vanissa DAVID, Jules CIALEC, Joël CECILE, Chihab EL-ACHHAB 10

Arrêté N °2014036-0008 - Arrêté portant délégation de signature à LE PICARD Géraldine, ROBERT Valérian, ARIDJ Ahmed, LUSSIEZ Marie Annick, FRIGOUT Sylvie, RAFFAGHELLO Eva, RIGAL Frédérique, ANDRE Gérald, CHANUT Christophe, DAVID Nathalie, PERRAULT Irène, PINGLAUT Gilles, COLLET Jacqueline, LANTUEJOUL Claudine, JEAN JACQUES Michel, NICOLA Fabien, CHINAN Tony, MATHURINE Gladys, M'BENGUE Aïda 13

Arrêté N °2014038-0027 - Arrêté portant délégation de signature à : Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Catherine DUBOIS, Jean- Pierre CHABOT, Agnès JOUBERT, Pierre SYKAS, Bruno PUTEANUS, Gilles BRUN, Suzel NEVEUX, Jean Marc DUMONTEIL, Martine ROUSSEL, France DENAUX 17

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

Arrêté N °2014041-0004 - portant subdélégation de signature pour la notification des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords cadres. 20



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014036-0009

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 05 Février 2014

75 - Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Subdélégation du CSP PARIS Argonne



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES ARGONNE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 décembre 2012, portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu la notification du 3 août 2010 portant nomination de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-347-0002 du 13 décembre 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues avec les services prescripteurs qui dépendent du centre de services partagés de Paris Argonne pour les actes de gestion et d'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes.

Arrête les subdélégations de signature au profit des agents du centre de services partagés de Paris Argonne conformément aux habilitations dont ils sont titulaires :

En matière de validation de dépenses ainsi que de recettes non fiscales : Gérard ABOU, Michel FOUCHER, Monique COUBRAY, Béatrice OWEDYK, Ritta BRUNO, Sandrine AIGBEDE, Anne GOVIGNON , Gérard MONNIER ;

En matière de certification du service fait : Gérard ABOU, Michel FOUCHER, Anne GOVIGNON, Gérard MONNIER, Yaffa AMZALLAG, Bruno RITTA, Jocelyn SAINT LOUIS, Magalie CZARKOWSKI, Monique COUBRAY, Béatrice OWEDYK, Vanissa DAVID, Jules CIALEC, Joël CECILE, Chihab EL-ACHHAB.

En matière de validation de gestion d'actifs : Gérard ABOU, Michel FOUCHER, Ritta BRUNO, Sandrine AIGBEDE ;

En matière de travaux de fin gestion : Ritta BRUNO, Sandrine AIGBEDE, Magalie CZARKOWSKI.

M. Stéphane HALBIQUE, Administrateur général des finances publiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 05/02/2014

L'administrateur général des finances publiques

Stéphane HALBIQUE

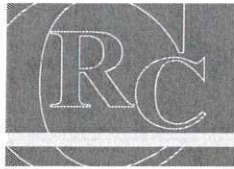


PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014036-0003

Chambre régionale des comptes d'Ile- de- France

Arrêté n ° 14-06 - délégation de signature à M.
Alain STEPHAN, président de section



Chambre régionale des comptes
d'Île-de-France



Chambre territoriale des comptes
de Saint-Pierre-et-Miquelon

ARRÊTÉ N° 14 - 06

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Conseiller maître à la Cour des comptes, Président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France, Président de la chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon,

VU le code des juridictions financières, notamment les articles R. 212-7 et suivants ;

VU le décret du Premier ministre en date du 28 septembre 2012 par lequel M. Alain STÉPHAN, président de section, est muté de la chambre régionale des comptes du Nord-Pas-de-Calais, Picardie à celle d'Île-de-France, à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

VU l'arrêté n° 14-01 du 7 janvier 2014 du président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France affectant M. Alain STÉPHAN en qualité de président de la 1^{ère} section ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Dans les matières énumérées à l'article 2 du présent arrêté et pour les affaires relevant de la compétence de sa section, délégation est donnée à M. Alain STÉPHAN, président de section, pour signer aux lieu et place du président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France et de la chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon.

ARTICLE 2 : La délégation de signature consentie à M. Alain STÉPHAN s'exerce dans les matières ci-après :

- ✓ Lettres notifiant aux ordonnateur(s) et comptable(s) le contrôle du ou des comptes (CJF, article R. 242-1) ;
- ✓ Lettres octroyant des délais supplémentaires de réponse aux réquisitoires ;
- ✓ Demandes de communication de documents budgétaires prévues par l'article R1612-33 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 : Les signatures données en vertu des dispositions de l'article 2 du présent arrêté sont précédées de la mention : « *Pour le président et par délégation* ».

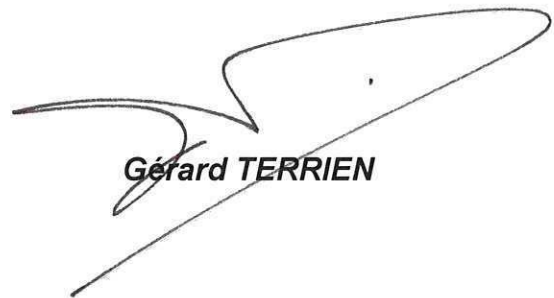
Le président de la chambre est destinataire d'une copie des correspondances signées en application desdites dispositions.

Il est tenu informé par M. Alain STÉPHAN, de toute difficulté relative à l'exercice de la délégation de signature.

ARTICLE 4 : L'arrêté n° 13-52 du 5 décembre 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Noisiel, le 5 février 2014



Gérard TERRIEN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014038-0026

**signé par
Autres signataires**

le 07 Février 2014

Direction nationale d'interventions domaniales

Délégation de signature de M. Didier
PIERRON, Directeur par intérim de la DNID,
à M. Thierry CLAUDOT- ROY, commissaire
aux ventes par intérim du CAV de Dijon.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur des Finances publiques, directeur par intérim de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade contrôleur sous son autorité ;

VU la décision du Directeur Général des Finances publiques désignant M. Didier PIERRON, chargé de l'intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, avec effet au 3 décembre 2012 ;

ARRÊTE :

Article unique - Délégation de signature est donnée à M. Thierry CLAUDOT-ROY, commissaire aux ventes par intérim du 14 février 2014 au 24 mars 2014, à l'effet de signer, en mon nom dans les départements suivants : 10-21-25-39-58-70-71-89-90 :

◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

◆ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;

- ◆ en matière de cessions par appels d'offres, et sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
 - les actes constitutifs du dossier de vente après approbation préalable de la direction ;
 - l'approbation des soumissions pour les ventes de biens mobiliers dont le montant n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ en matière de cessions amiables, après validation de la Direction, l'avis donné sur les mérites de la demande et sur la valeur vénale du bien mobilier,
 - dont l'estimation n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale,
 - accompagné de l'approbation préalable de la direction si l'estimation excède 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;
- ◆ les actes de nature comptable suivants :
 - l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (protection des ventes, gardes meubles, expertises,...) dont le montant HT n'excède pas 4000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
 - les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
 - les dossiers d'ordonnancement des factures de frais de fourrières ;
- ◆ les procès-verbaux de remise de service y compris la régie de recettes lorsqu'elle est intégrée au commissariat aux ventes (province uniquement).

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

A Saint-Maurice, le 07/02/2014

Copies :

- Division réseau de vente
- Division pilotage et animation
- Dossier personnel



Didier PIERRON
Administrateur des finances



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014036-0005

**signé par
Autres signataires**

le 05 Février 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Gérard ABOU, Michel FOUCHER, Monique
COUBRAY, Béatrice OWEDYK, Ritta
BRUNO, Sandrine AIGBEDE, Anne
GOVIGNON, Gérard MONNIER, Yaffa
AMZALLAG, Jocelyn SAINT LOUIS,
Magalie CZARKOWSKI, Vanissa DAVID,
Jules CIALEC, Joël CECILE, Chihab EL-
ACHHAB



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES ARGONNE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu la notification du 3 août 2010 portant nomination de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-347-0002 du 13 décembre 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues avec les services prescripteurs qui dépendent du centre de services partagés de Paris Argonne pour les actes de gestion et d'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes.

Arrête les subdélégations de signature au profit des agents du centre de services partagés de Paris Argonne conformément aux habilitations dont ils sont titulaires :

En matière de validation de dépenses ainsi que de recettes non fiscales : Gérard ABOU, Michel FOUCHER, Monique COUBRAY, Béatrice OWEDYK, Ritta BRUNO, Sandrine AIGBEDE, Anne GOVIGNON , Gérard MONNIER ;

En matière de certification du service fait : Gérard ABOU, Michel FOUCHER, Anne GOVIGNON, Gérard MONNIER, Yaffa AMZALLAG, Bruno RITTA, Jocelyn SAINT LOUIS, Magalie CZARKOWSKI, Monique COUBRAY, Béatrice OWEDYK, Vanissa DAVID, Jules CIALEC, Joël CECILE, Chihab EL-ACHHAB.

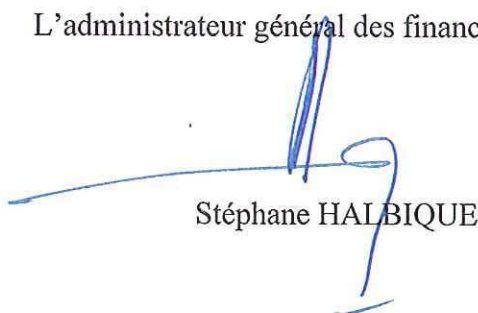
En matière de validation de gestion d'actifs : Gérard ABOU, Michel FOUCHER, Ritta BRUNO, Sandrine AIGBEDE ;

En matière de travaux de fin gestion : Ritta BRUNO, Sandrine AIGBEDE, Magalie CZARKOWSKI.

M. Stéphane HALBIQUE, Administrateur général des finances publiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 5/2/14.

L'administrateur général des finances publiques



Stéphane HALBIQUE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014036-0008

**signé par
Autres signataires**

le 05 Février 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à LE
PICARD Géraldine, ROBERT Valérian,
ARIDJ Ahmed, LUSSIEZ Marie Annick,
FRIGOUT Sylvie, RAFFAGHELLO Eva,
RIGAL Frédérique, ANDRE Gérald,
CHANUT Christophe, DAVID Nathalie,
PERRAULT Irène, PINGLAUT Gilles,
COLLET Jacqueline, LANTUEJOUL
Claudine, JEAN JACQUES Michel, NICOLA
Fabien, CHINAN Tony, MATHURINE
Gladys, M'BENGUE Aïda



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
de PARIS 14^{ème} MONTPARNASSE
29, rue du Moulin Vert
75676 PARIS CEDEX 14

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14^{ème} Montparnasse

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- Mme LE PICARD Géraldine, inspectrice des finances publiques,
- M. ROBERT Valérian, inspecteur des finances publiques,

adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14^{ème} Montparnasse

à l'effet de signer en l'absence du comptable, responsable du service :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Délégation de signature SIP Montparnasse 5 février 2014

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LE PICARD Géraldine
ROBERT Valérian

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ARIDJ Ahmed	RAFFAGHELLO Eva
LUSSIEZ Marie Annick	RIGAL Frédérique
FRIGOUT Sylvie	

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ANDRE Gérald	PERRAULT Irène
CHANUT Christophe	PINGLAUT Gilles
DAVID Nathalie	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
COLLET Jacqueline	Contrôleuse des finances publiques	2 000 €
LANTUEJOU Claudine	Contrôleuse principale des finances publiques	2 000 €
JEAN JACQUES Michel	Contrôleur principal des finances publiques	2 000 €
NICOLA Fabien	Contrôleur des finances publiques	2 000 €

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
CHINAN Tony	Agent des finances publiques	200 €
MATHURINE Gladys	Agente des finances publiques	200€
M'BENGUE Aïda	Agente des finances publiques	200€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ROBERT Valérian	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ARIDJ Ahmed	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FRIGOUT Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LUSSIEZ Marie Annick	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
RAFFAGHELLO Eva	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
RIGAL Frédérique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ANDRE Gérald	Agent principal des finances publiques	2 000€	
CHANUT Christophe	Agent principal des finances publiques	2 000€	
DAVID Nathalie	Agente principale des finances publiques	2 000€	
PERRAULT Irène	Agente principale des finances publiques	2 000€	
PINGLAUT Gilles	Agent principal des finances publiques	2 000€	


Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 14 ème Alésia et SIP de Paris 14 ème Montparnasse.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 5 février 2014

Le comptable, responsable de service des Impôts des particuliers,


Marie-Françoise CARDEAU
Inspectrice divisionnaire



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014038-0027

**signé par
Autres signataires**

le 07 Février 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté de délégation de signature à : Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Catherine DUBOIS, Jean- Pierre CHABOT, Agnès JOUBERT, Pierre SYKAS, Bruno PUTEANUS, Gilles BRUN, Suzel NEVEUX, Jean Marc DUMONTEIL, Martine ROUSSEL, France DENAUX



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES NOTRE DAME DES VICTOIRES

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2013

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu la notification du 3 août 2010 portant nomination de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-347-0002 du 13 décembre 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues avec les services prescripteurs qui dépendent du centre de services partagés de Paris Notre Dame des Victoires pour les actes de gestion et d'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes.

Arrête les subdélégations de signature au profit des agents du centre de services partagés de Paris Notre Dame des Victoires conformément aux habilitations dont ils sont titulaires :

En matière de validation de dépenses : Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Catherine DUBOIS, Jean-Pierre CHABOT, Agnès JOUBERT, Pierre SYKAS, Bruno PUTEANUS, Gilles BRUN, Suzel NEVEUX, Jean-Marc DUMONTEIL ;

En matière de certification du service fait : Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Catherine DUBOIS, Jean-Pierre CHABOT, Agnès JOUBERT, Pierre SYKAS, Bruno PUTEANUS, Gilles BRUN, Suzel NEVEUX, Jean-Marc DUMONTEIL, Martine ROUSSEL, France DENAUX ;

En matière de validation de gestion d'actifs : Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Pierre SYKAS, Bruno PUTEANUS, Gilles BRUN, Suzel NEVEUX ;

En matière de validation de recettes non fiscales : Philippe DEVALS, Frédérique MATHIEU, Catherine DUBOIS, Jean-Pierre CHABOT, Agnès JOUBERT, Jean-Marc DUMONTEIL ;

En matière de travaux de fin gestion : Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS.

M. Stéphane HALBIQUE, Administrateur général des finances publiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **7 FEV. 2014**

L'administrateur général des finances publiques


Stéphane HALBIQUE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014041-0004

signé par
pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le directeur régional

le 10 Février 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

portant subdélégation de signature pour la notification des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords cadres.



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE**

**Décision DRIEA Ile-de-France n° 2014-1-165
portant subdélégation de signature
pour la notification des pièces liées à la passation
et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre**

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement d'Ile-de-France**

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifiés portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2010-635 du 30 juin 2010 modifié portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

VU la décision DRIEA IdF n° 2013-1-1562 du 26 novembre 2013 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Boris BOUVILLE, chef du bureau des marchés,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DIRIF,
- Mme Dévi PAJANIAYE, adjointe au chef du bureau des marchés,
- Mlle Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances.

ARTICLE 2 – DISPOSITION TERMINALE

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le

10 FEV. 2014

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France


Jean-Claude RUYSSCHAERT